

EMISSIONS RADIO

TEXTE INTEGRAL



GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

**Divers aspects
de la pensée contemporaine**

**« La parole est à la Commission
nationale des droits des femmes »**

«La parole est à la Commission nationale des droits des femmes»

Avec nous, Marie-France Picart, Présidente de la commission nationale des droits des femmes, Marie-Claude Ripert Vice-Présidente et Françoise Thiriot, Conseillère Fédérale de la Grande Loge Féminine de France

Françoise Thiriot : Marie-France Picart vous êtes la présidente de la Commission nationale des droits des femmes, pourriez-vous nous parler du rôle exact de cette commission dans notre obédience ?

Marie-France Picart : Je vais d'abord faire un très court rappel historique qui montre que les Franc-maçonnnes ont eu durablement un triple combat à mener : celui pour entrer en Franc-Maçonnerie, celui pour conquérir leurs droits et celui de leur reconnaissance dans les deux espaces : maçonnique et public.

Au 18^{ème} siècle, lorsque naît en Angleterre la Franc-Maçonnerie, elle s'adresse aux hommes libres et vertueux. L'humanisme maçonnique naissant exclut les athées, les libertins, les esclaves et les femmes, les uns parce qu'ils semblent privés de raison et de morale, les autres de liberté. Quant aux femmes, c'est certainement pour toutes ces raisons à la fois.

Lorsque la Franc-maçonnerie se développe en France, la convivialité habituelle de cette époque fait qu'à côté des loges masculines se créent des loges féminines dites d'adoption dans lesquelles les femmes qui ne reçoivent évidemment pas l'initiation masculine se familiarisent avec l'exercice de la pensée et du libre arbitre.

Un premier pas décisif était franchi pour investir ce bastion masculin.

L'étape suivante est marquée à la toute fin du 19^{ème} siècle, par l'initiation de la première femme, Maria Deraismes qui reçoit la même initiation que ses frères et crée avec Georges Martin la première obédience mixte, "Le Droit Humain".

Quelques années plus tard, à partir de 1901, au sein de la Grande Loge de France, de nouvelles loges d'adoption féminines développées par nos pionnières, qui elles, reçoivent la qualité de Franc-maçonnnes, voient le jour.

Le dernier pas est franchi après la deuxième guerre mondiale pour la mise en place d'une Franc-maçonnerie féminine indépendante, avec la création de l'Union Maçonnique féminine de France, qui en 1958, prend le nom actuel de Grande Loge Féminine de France.

Françoise Thiriot : et celles qui les ont suivies ont transmis aux plus jeunes nos valeurs, le sens de l'engagement qui se perpétue dans nos loges, j'aimerais savoir quelles étaient leurs préoccupations au début du 20^{ème} siècle ?

Marie-France Picart : Si nous regardons notre passé, nous constatons que la préoccupation majeure de nos aînées était la situation des femmes et sa nécessaire évolution. Et, finalement, notre histoire commune montre que jusqu'à la deuxième guerre mondiale, c'étaient les loges tout entières qui fonctionnaient déjà comme une commission des Droits des Femmes.

Françoise Thiriot : comment pouvez-vous dire cela ?

Marie-France Picart : les archives témoignent pour elles, les maçonnes de ces loges était à la fois : défenderesses de la laïcité dans une France encore très cléricale, pacifistes entre les deux guerres, novatrices en affirmant le rôle des femmes dans un monde dominé par les hommes, partisans d'une éducation et d'une relation à l'enfant en rupture avec « les châtiments corporels » et « les bagnes d'enfants » de leur époque, et initiatrices du combat pour la liberté de conception. Elles avaient une mission commune, celle de promouvoir la liberté de pensée et les idéaux universels de la Franc-Maçonnerie.

Pour tout cela, elles revendiquaient déjà une place plus juste pour les femmes dans la société et si la laïcité a joué un rôle indéniable dans la libération des femmes, l'analyse de leur situation a toujours été un sujet en soi.

Marie-Claude Ripert : La Grande Loge Féminine de France s'est développée depuis le début du 20^{ème} siècle et compte aujourd'hui 12 500 membres, et c'est en partageant nos expériences qu'il nous est apparu nécessaire, malgré la progression des lois, dans une société très complexe, de créer une commission nationale pour faire avancer à notre tour notre idéal humaniste.

Je voudrais toutefois préciser que bien évidemment, notre obédience a pour mission de lutter pour la mise en place des droits de tous les êtres humains, mais force est de constater qu'aujourd'hui les droits des femmes sont encore trop souvent bafoués.

C'est la prise de conscience du décalage entre le principe d'égalité qui nous anime et sa mise en place dans notre société qui nous a amenées à avoir une commission spécifique.

Françoise Thiriot : comment fonctionne votre commission ?

Marie-France Picart : Les membres sont élu(e)s pour trois ans lors de notre assemblée générale. Nous nous réunissons mensuellement et travaillons en synergie avec douze commissions régionales dont les travaux irriguent la commission nationale.

C'est en fait un espace de liberté et de partage des savoirs et des expertises qui s'exerce hors de la loge mais où la méthode maçonnique prend tout son sens. Nous venons d'ailleurs de présenter notre rapport d'activité annuel à l'assemblée générale, il y a une semaine.

Françoise Thiriot : Est-ce que vous pourriez nous en parler ?

Marie-France Picart : Oui, bien sûr : nous avons mis en place une cellule de veille qui concerne par priorité des actions ponctuelles puisque nous nous attachons à suivre l'actualité et à agir quand cela est nécessaire et nous avons également lancé trois grands chantiers : sur l'Europe, sur la pauvreté et le troisième sur les violences faites aux femmes.

Nous avons ainsi fait part de notre réflexion au Conseil Fédéral sur le statut des enfants mort-nés, et nous nous sommes penchées sur la révision de la Loi Léonetti sur la fin de vie. Par la suite, la Grande Loge Féminine de France s'est exprimée sur ces deux points. Le mariage annulé a également suscité un débat nourri au sein de notre commission.

Pour le chantier européen, nous suivons avec grand intérêt la mise en place dans tous les domaines de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et analysons les différents blocages qui la ralentissent dans les pays de l'Union européenne.

Nous nous sommes ainsi posé la question de la représentation des femmes au sein de la Commission européenne, à égalité avec les hommes. Nous avons également abordé la réflexion sur la généralisation de la législation la plus avancée pour les femmes au sein de chaque Etat-membre. Nous allons suivre également les politiques et les stratégies qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des hommes en matière de santé.

Le chantier sur la Paupérisation est un chantier prospectif puisqu'il s'agit d'analyser, de prendre en compte les conséquences du temps partiel, de la situation de chef de famille, des retraites, des conditions de logement et de la fin de vie.

A l'approche de la journée internationale des violences faites aux femmes, en novembre, je laisse le soin à Marie-Claude Ripert d'exposer nos réflexions.

Marie-Claude Ripert : Les violences auxquelles les femmes sont confrontées ne sont pas un problème mineur : au contraire, il revêt une importance majeure, en constance et en intensité. Femmes avilies, humiliées, prostituées, violées, torturées, assassinées, parce qu'elles sont femmes. Les conséquences sont sans limites et la lutte contre cette barbarie devrait être une priorité dans une société comme la nôtre.

Les femmes risquent beaucoup dehors, dans l'espace public, ce qui ne scandalise pas outre mesure certains. Mais ce qui est encore plus scandaleux, c'est qu'elles risquent encore plus en restant chez elles, d'autant plus que l'insécurité dans leur foyer est constante pour un grand nombre d'entre elles. Ce n'est pas un problème marginal, les chiffres le montrent très nettement : dans une de ses enquêtes, le Conseil de l'Europe affirme : « La violence domestique est pour les femmes de 16 à 44 ans, la principale cause de mort et d'invalidité, avant le cancer et les accidents de la route. »

En outre, dans cet espace intermédiaire qu'est le lieu de travail, elles sont là aussi encore confrontées aux violences. Cet état est une mise en échec de nos principes généraux et de toute estime de soi. C'est un grand handicap pour la liberté des femmes.

Françoise Thiriot : quelles sont d'après vous les causes de ces violences ?

Marie-Claude Ripert : Les membres de la commission réfléchissent sur les mécanismes psychologiques et sociaux qui empêchent les femmes de se sortir des situations de violence dans le couple. Elles veulent aussi approfondir en quoi la société nourrit les processus de violence et elles pointent le double aspect d'un certain nombre de lois, par exemple la difficulté à gérer simultanément les droits des pères et la protection des victimes. Elles ont également entrepris une réflexion sur les stéréotypes et les représentations.

Très souvent ce phénomène est analysé et médiatisé comme un problème interpersonnel qui ressortit des campagnes d'information, de vigilance, mais toujours à visée de modifications individuelles.

Il existe certes des mesures pour sanctionner, pour améliorer les moyens d'existence des femmes, comme par exemple le maintien au foyer et l'éloignement de l'homme violent, mais en ce qui concerne les différentes campagnes d'information, les effets sont difficilement vérifiables. Tout cela est très nettement insuffisant.

La question en revanche qui est très peu posée, c'est celle des structures sociales, politiques ou religieuses, ainsi que tous les courants culturels qui sont profondément inégalitaires au détriment des femmes. Quant aux discriminations économiques, elles jouent assurément un rôle important, et peut-être essentiel : précarité des emplois, temps partiel, interruptions dans le travail, inégalités salariales, difficile accès aux formations rémunératrices, etc...

Car les contraintes économiques jouent toujours un rôle décisif : elles permettent, promeuvent et maintiennent ces situations de violences physiques, et plus encore, psychologiques, notamment par le harcèlement et toutes les formes de relations sexuelles imposées jusqu'aux viols. Ces violences humilient, déstructurent.

Françoise Thriot : Ce sujet interpelle toutes les femmes, peut-on dire qu'il interpelle encore plus les Franc-maçonnnes ?

Marie-Claude Ripert : La démarche initiatique demande une conscience de soi et un sens de sa légitimité. C'est pourquoi, les Franc-maçonnnes sont tout particulièrement engagées dans cette réflexion

Cette situation est si grave, que quand bien même les femmes constatent le scandale de ces violences, elles en sont si inhibées qu'elles n'osent les dénoncer. Finalement, les hommes sont protégés par la peur qu'ont les femmes de laisser penser qu'elles les attaquent, alors que ce sont elles qui sont attaquées ; elles n'osent dénoncer le système.

La dénonciation de ces violences, la lutte permanente contre elles, c'est un combat contre la violence généralisée dans le monde.

Françoise Thriot : Certaines violences peuvent paraître plus futiles mais ne sont-elles pas aussi dommageables, je pense par exemple à l'image des femmes dans certaines publicités ?

Marie-Claude Ripert : On ne peut pas ne pas les voir ! Même si nos sociétés ont inscrit dans leurs droits l'égalité des femmes et des hommes, elles restent encore profondément androcentrées. Tout ce qui est par tradition, du domaine des hommes, est connoté de façon positive, alors que tout ce qui est traditionnellement du domaine des femmes l'est de façon négative, ainsi que le démontre l'anthropologue Françoise Héritier.

Les femmes vivent dans ce monde où tout, image après image, mot après mot, les dévalorise, voire les humilie. Il n'est qu'à regarder ces publicités qui les assaillent. Comment les femmes peuvent-elles sortir indemnes de cette dévalorisation insinuante, jour après jour, année après année ? Comment nos filles peuvent-elles avoir une estime d'elles-mêmes à l'égal des garçons ?

Il faut prendre conscience que lutter contre les violences faites aux femmes, c'est une transformation civilisatrice des rapports humains, comme l'abolition de l'esclavage ou celle de la peine de mort.

Renoncer à la violence domestique, culturelle, tolérée institutionnellement, c'est tout simplement travailler à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie et au progrès des droits humains.

Françoise Thiriôt : avez-vous des actions en cours dans ce domaine des violences ?

Marie-France Picart : Oui, nous attendons avec intérêt pour 2009 la publication d'un livre blanc élaboré par une de nos loges. Il m'a paru intéressant d'en parler, même s'il n'a pas été traité dans notre commission, car il met en valeur notre méthode maçonnique qui consiste à apprendre, à observer pour comprendre, avant de débattre et d'élaborer ensemble une réflexion constructive.

Toutes les sœurs de cette loge ont abordé le difficile sujet de la violence, et plus précisément des violences faites aux jeunes filles dans les collèges.

Elles ont voulu en cela montrer que la réflexion symbolique a un champ opératif nécessaire, puisqu'elles sont toutes en tant que maçonnnes conscientes de leurs responsabilités citoyennes : comment ?

1° par des conférences à thèmes sociologiques psychologiques pédagogiques et par la spécialisation de l'une d'entre elle par un master, et l'appel à des organismes spécialisés tel que l'Insee.

2° par des enquêtes sur le terrain, avec toutes les autorisations nécessaires ; l'écoute des jeunes (pour entendre CE QUI leur fait violence plutôt que de projeter sur eux/elles leur raisonnement)

3° en rédigeant le livre blanc à destination des dirigeants, des milieux scolaires, de toute personne en charge de jeunes, livre blanc dont l'objectif est de faire connaître notre méthode, leur réflexion de femmes maçonnnes et d'ouvrir des pistes de réflexion, voire d'action, partie de leur devoir de citoyenne.

Françoise Thiriôt : nous arrivons à la fin de notre émission avant de conclure voulez-vous rajouter quelques mots ?

Marie-Claude Ripert : Ce que nous observons sur la durée en confrontant nos expériences et en partageant nos idées c'est que souvent il ne vient même pas à l'idée des femmes de réclamer leur mise en œuvre.

C'est pour faire sortir cette parole du silence que nous travaillons et que le chantier de la journée internationale des droits des femmes demeure pour nous un chantier prioritaire 365 jours par an.

Marie-France Picart : Notre ambition, c'est que la commission nationale des droits des femmes soit ce creuset symbolique qui permette de réfléchir, afin de donner à toutes les femmes les moyens d'une «meilleure conscience au monde», et de l'application de leurs droits. C'est pourquoi, le combat contre l'ignorance et la résignation est bien au centre de notre travail. Nous nous devons de faire bouger les mentalités pour lutter contre les discriminations et aider à remettre en cause les stéréotypes et les préjugés. Nous sommes là dans notre rôle de citoyenne et nos devoirs de Franc-maçonne.

Françoise Thiriôt : Dans le cadre justement de la journée internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2009, je voudrais déjà vous annoncer que la Grande Loge Féminine de France sera présente dans l'espace public. En effet, chacune de nos douze régions a en charge l'organisation d'un évènement. Des thèmes très divers seront abordés sous l'angle maçonnique, et une manifestation nationale clôturera ces manifestations.

Enfin, je vous signale que « Le Que Sais-je » sur la Grande Loge Féminine de France écrit par Marie-France Picart, ici présente, est sorti cet été en librairie.

Je terminerai en informant que la Grande Loge Féminine de France réunie en assemblée générale a réélu Yvette Nicolas à la présidence de notre obédience pour un troisième mandat. C'est à ce titre, elle a qu'elle a été entendue le 17 septembre par Mme Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur au sujet du logiciel EDVIGE.

Je vous remercie toutes les deux. Je remercie également Brigitte Mazire à la réalisation de cette émission.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez nous contacter

Vous pouvez aller sur notre site internet : www.glff.org

Ou écrivez-nous :

**Grande Loge Féminine de France,
60, rue de Vitruve
75020 – PARIS**